



Question au sujet de la vente de succession

Par **berta**, le **12/06/2014** à **15:37**

bonjour, je vous ai posé une question il y a un moment, au sujet d'une succession mes parents étant décédés, nous sommes 4 frères, nous voulons vendre la maison héritée, mais un des frères met son opposition pourriez-vous m'indiquer si il y a une démarche à suivre merci et vous m'avez répondu ceci : vous êtes donc en indivision successorale. Si un indivisaire refuse de vendre le bien, vous serez contraints avec les autres indivisaires de saisir le juge malgré l'opposition d'un indivisaire. Comme les indivisaires qui veulent vendre possèdent plus des 2/3 du bien indivis, le juge devrait accéder à votre demande. Avant il serait sans doute utile que vous demandiez par LRAR à votre frère officiellement son accord pour vendre. Ainsi vous aurez une preuve de la position de votre frère. Ensuite je vous remercie; mais voilà on n'a pas l'adresse du frère recalcitrant mon notaire me dit, il faudrait faire constater par un huissier son désaccord mais celui-ci me dit qu'il faudrait prendre un détective on tourne en rond, avez-vous peut-être une solution à m'apporter je vous remercie au revoir